

Data Protection Officer (DPO), certification CDPO-CNIL certification PECB

Cours Pratique de 5 jours - 35h

Réf : OF2 - Prix 2024 : 3 840€ HT

Certifié conformément au référentiel de certification des compétences du DPO de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Ce cours fournit toutes les compétences pour devenir DPO et répondre aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la CNIL.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Comprendre les concepts de base et les composants de la protection des données

Comprendre le rôle et les missions du Délégué à la protection des données (DPO)

Comprendre le contenu de la réglementation générale de la protection des données

Comprendre les concepts, les approches, les méthodes et les techniques pour la protection efficace des données

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ensemble d'exposés couvrant chaque domaine du programme de l'examen.
Ensemble de questions/réponses à la fin de chaque domaine.

CERTIFICATION

Examen de certification officiel, certifié conformément au référentiel de certification des compétences du DPO de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 07/2021

1) Les fondamentaux de la vie privée

- Introduction à la protection des données.
- Le RGPD (Règlement général sur la protection des données).
- Le DPO (Délégué à la protection des données).

2) Introduction au RGPD et principes de confidentialité

- Cadre réglementaire.
- Principes fondamentaux de la protection des renseignements personnels.
- Règlement général sur la protection des données.
- Organismes de l'UE : groupe de travail international sur la protection des données dans les télécommunications.
- Autorités de surveillance, groupe de l'article 29, etc.
- Législation : cadre juridique, consentement, catégories spéciales des données personnelles.

3) Délégué à la protection des données (DPO)

- Nomination, fonction, responsabilités, missions.
- Gouvernance de l'Internet, cyberdroits et transferts internationaux de données.
- Législation et systèmes dans le monde.
- Transversalité du DPO au sein de l'entreprise : collaboration avec les équipes juridiques, marketing, IT, achats...

PARTICIPANTS

Data Protection Officer (DPO), Délégué à la Protection des Données (DPD), toute personne dont la mission est d'assurer le respect de la protection des données personnelles au sein de son organisation.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

4) Gestion des risques et sécurité de l'information

- Gestion des risques : concepts, analyse de risques, méthodologies et standards, surveillance.
- Systèmes d'information et sécurité : fonctions et responsabilités, formation et sensibilisation, classification.
- Accès, exposition, cryptographie et signatures numériques.
- Sécurité mobile et big data (concept, NoSQL et applications).
- Internet des objets : concepts, modèles et principes, applications, menaces.
- Nouvelles technologies, nouvelles menaces.

5) Incidents et protection

- Gestion : incident de sécurité de l'information, événement.
- Continuité des activités : récupération, temps, stratégie.
- Évaluation de l'impact sur la protection des données.
- Cycle de vie des données personnelles.

6) Examen de certification

- Examen papier en français composé de 100 questions à traiter en 3h.
- Déroulement à "livre fermé" (pas de support).
- Examen réussi si au moins 75% des réponses sont exactes, sur au moins 50% des réponses sur chacun des trois domaines.
- 3 domaines couverts par l'examen.
- Domaine 1 : réglementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité.
- Domaine 2 : responsabilité.
- Domaine 3 : mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques.

LES DATES

PARIS

2024 : 09 sept., 04 nov.